



Règlement jeu concours Facebook Click en Cotelub

Article 1 – ORGANISATION DU JEU

La Communauté Territoriale Sud Luberon - Cotelub, dont le siège est établi Chemin des Vieilles Vignes, Parc d'Activités Le Revol, La Tour d'Aigues (SIRET : 248 400 285 00057) organise du 7 octobre 2021 au 24 octobre 2021, inclus un jeu concours en ligne sur sa page Facebook « Click En Cotelub ».

Le jeu concours est gratuit, sans obligation d'achat. En prenant part aux différents jeux via la page Facebook® de Click en Cotelub, les participants pourront accéder au tirage au sort permettant à l'un d'entre eux de gagner un lot, dont la nature est indiquée au sein de chaque publication de jeu concours concernée.

Le jeu est accessible sur la page Facebook à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/clickencotelub>.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook. Facebook ne pourra nullement être considéré comme responsable en cas de problème, par un participant ou par l'organisateur.

Article 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à Internet ainsi que d'une adresse électronique et d'un compte Facebook valide, et résidant dans les pays issus de l'Union Européenne, à l'exception des personnels de la structure organisatrice, ainsi que de toute personne ayant participé à l'élaboration du Jeu.

Les jeux concours sont soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours, ainsi qu'au règlement interne de Facebook. Tout participant mineur doit obligatoirement obtenir

l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son représentant légal pour participer au Jeu. La structure organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation. La structure organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La structure organisatrice se réserve le droit de désigner un autre gagnant (sur la liste des suppléants, selon les modalités décrites à l'article 5 du présent règlement) dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Toute personne qui participe à ce Jeu s'engage à ne pas intenter d'actions à l'encontre de Facebook qui n'en est ni le parrain ni le gestionnaire. Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Article 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

Ce Jeu est accessible 24h/24h pendant toute sa durée légale (cf. « Article 1 - Organisation du Jeu » du présent règlement). Il se déroule exclusivement sur la plateforme Facebook accessible depuis tout type de terminal informatique connecté à Internet. La participation au jeu concours s'effectue en postant un commentaire avec la bonne réponse depuis son propre compte Facebook sous les publications de la page Facebook CLICK EN COTELUB (<https://www.facebook.com/clickencotelub>).

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même compte Facebook – par tirage au sort. Il est rappelé que la participation au Jeu emporte acceptation des termes du présent règlement et de conditions de participation. Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur, sans que la structure organisatrice ait à s'en justifier.

ARTICLE 4 – DOTATIONS

Un panier garni d'une valeur de 120 € sera mis en jeu selon les modalités précisées à l'article 5 du présent règlement.

Le panier est composé de lots offerts par les commerçants de Click en Cotelub participants à cette opération.

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de la contre-valeur en argent, ni à l'échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par COTELUB.

COTELUB se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot.

COTELUB ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, COTELUB se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Article 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Le gagnant sera déterminé par un tirage au sort qui sera effectué à la date mentionnée au sein de la publication dédiée, dans la base de données des personnes inscrites aux tirages au sort et ayant répondu correctement à la question.

Le tirage au sort sera effectué de manière aléatoire par un représentant de COTELUB ou de ses services via une plateforme en ligne de tirage au sort (fluki.io ou Random Comment picker). En outre, COTELUB établira une liste complémentaire de gagnants et procédera, pour cela, à la désignation de 3 gagnants suppléants, classés par ordre de désignation lors du tirage. Celle-ci servira à attribuer le lot libéré en cas de renonciation de celui-ci par le gagnant ou en cas de fausse déclaration.

Dans l'hypothèse où aucune participation ne comporterait la bonne réponse, aucun gagnant ne sera désigné. Les gagnants seront désignés par identification dans les commentaires de la publication dans les 5 jours ouvrés suivant le tirage au sort par COTELUB.

Les gagnants devront contacter COTELUB à l'adresse mail suivante : attractivite@cotelub.fr.

COTELUB leur confirmera la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain ou ne fournissant pas la preuve légale de son identité (pour les mineurs), sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant parmi la liste des suppléants désignés au tirage au sort.

Article 6 – REMISE DES LOTS

Les lots seront remis aux gagnants lors d'un retrait physique dans les locaux de COTELUB situé au 128 Chemin des Vieilles Vignes – 84240 La Tour d'Aigues.

Article 7 - FRAIS DE PARTICIPATION

Le Jeu Concours est gratuit et sans obligation d'achat. Pour les participants accédant au Jeu concours via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé – c'est-à-dire hors abonnements câble, ADSL ou liaison spécialisée et forfait incluant ou offrant les coûts de communication – les coûts de connexion au site engagés pour la participation au Jeu Concours ne seront pas remboursés aux participants.

Les frais de déplacement occasionnés par la remise du lot sont à la charge des gagnants et ne constituent pas des sacrifices financiers.

Article 8 – LIMITATION DE LA RESPONSABILITE

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à la plateforme Facebook et la participation des joueurs au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La structure organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de toute interruption ou de l'indisponibilité de la plateforme Facebook pendant toute la durée du Jeu, et plus

généralement du mauvais fonctionnement du réseau Internet. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à la structure organisatrice à ce titre

Article 9 – TRANSMISSION DU REGLEMENT

Les participants à ce Jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la structure organisatrice, spécifiée à l'article 1 du présent règlement ou par mail à l'adresse attractivite@cotelub.fr, pendant toute la durée du Jeu.

Le règlement du Jeu est consultable sur le site Internet de www.clickencotelub.fr.

Article 10 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites. Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales. La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants. Toute ressemblance avec d'autres éléments de jeux déjà existants serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de la structure organisatrice.

Article 11 – REGLEMENT DES LITIGES

Le présent règlement est soumis au droit français.

Les litiges relatifs à l'application du présent règlement feront l'objet au préalable l'objet d'une tentative de règlement amiable (conciliation, médiation, arrangement amiable). A défaut, le tribunal de proximité de Pertuis est compétent.

Article 12 –TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies par COTELUB en qualité de responsable de traitement font l'objet d'un traitement uniquement aux fins de votre participation au Jeu concours et pour répondre aux demandes de renseignement et réclamations. L'organisation du Jeu concours et le traitement de vos données personnelles relèvent d'un intérêt légitime au développement économique local. Le traitement n'est mis en œuvre que suite à votre participation volontaire.

Les données personnelles recueillies sont uniquement des données d'identification nécessaires au bon déroulement du Jeu concours. Il s'agit du nom d'utilisateur Facebook pour un Jeu concours se déroulant sur la page Facebook de Click en COTELUB.

Cette information est nécessaire à la prise en compte des participations, mais elle n'est ni enregistrée ni sauvegardée dans un fichier.

Pour le participant déclaré gagnant du Jeu concours, seules seront recueillies les données nécessaires à l'attribution du lot : nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse mail.

Ces informations sont nécessaires à l'attribution du panier cadeau afin d'en justifier la remise, mais elles ne sont ni enregistrées ni sauvegardées dans un fichier.

Ces données seront conservées jusqu'à la date de fin du jeu et la distribution effective du panier cadeau, en conformité avec les textes législatifs et règlementaires applicables, et elles seront ensuite supprimées. Elles ne seront pas réutilisées pour d'autres jeux concours ou pour envoyer des offres commerciales aux participants.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et à la loi no 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (Loi « Informatique et Libertés ») modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité (lorsqu'il s'applique) à l'égard des données vous concernant, ainsi que de limitation et d'opposition pour motifs légitimes à leur traitement. Vous pouvez également retirer votre consentement, ce qui annulera votre participation au Jeu concours. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à l'adresse dpd@cotelub.fr. Vous disposez également du droit de déposer, à tout moment, une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).